



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Cahier des charges

Mission d'accompagnement

dans le cadre du projet PRO-INNO 25 « PEnD-Aura + » Juin 2019

Contact : Sandrine BENARD (sandrine.benard@auvergnerhonealpes-ee.fr)

Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement
Le Stratège-Péri - 18 rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne
Tél. +33 04 78 37 29 14
auvergnerhonealpes-ee.fr

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA MISSION

CONTEXTE

L'Agence régionale Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE), au service de la Région et des acteurs des politiques régionales (ADEME, Europe), accompagne les collectivités et les acteurs des territoires pour développer leurs performances dans la transition énergétique et environnementale.

La période précédente a vu la mise en place à partir de 2017 du Programme PEnD-Aura qui consistait de manière innovante à initier et mettre en œuvre, dans les politiques de collectivités territoriales et de bailleurs sociaux, un accompagnement (information, formation, conseil, suivi...) et des actions très diverses pour réduire spécifiquement la précarité des personnes exposées à une vulnérabilité énergétique en matière de déplacements.

À l'issue de la deuxième année de mise en œuvre de PEnD-Aura en 2018, des préconisations en ont été tirées portant à la fois sur les cibles et leur caractérisation, mais aussi sur les objectifs, les conditions et moyens de mise en œuvre, les outils disponibles, les partenariats possibles/souhaitables, les indicateurs d'évaluation pour les différents types d'actions expérimentées.

C'est désormais l'objet d'un nouveau Programme, « PEnD-Aura+ », de redéployer très significativement le dispositif expérimental précédent. Le déploiement consiste à la fois à rechercher une innovation et une massification significative en région, tout en s'appuyant sur une sélection de qualité, argumentée et objective, d'actions très ciblées pour leur performance en termes de réduction des consommations d'énergie, tant pour les publics précaires que les non précaires. Entre les deux programmes successifs, le nombre d'habitants et de territoires concernés ont été respectivement multipliés par 20 et par 2, passant de 30 000 à 600 000 habitants et de 9 à 18 partenaires/territoires.

Le Programme a explicitement posé la question de la pérennisation des actions soumises qui devaient faire la démonstration, lors de la candidature, de leur capacité à être pérennisées à l'issue du financement par les CEE. La plupart des partenaires ont opté pour la solution consistant à utiliser le temps du Programme (juin 2019 – 30 juin 2021) précisément pour consolider, voire rechercher et établir, les partenariats nécessaires à la pérennisation de ces actions, dès lors qu'elles seraient toujours fondées.

AURA-EE est le porteur du Programme PEnD-Aura + et assure, au-delà des reporting vis-à-vis du COPIL et de la DGEC en particulier, la coordination entre les acteurs et l'animation du Programme.

Chaque Partenaire s'est engagé :

- sur des actions dont le descriptif est annexé à toutes les conventions (entre le Ministère et Aura-EE mais également entre AURA-EE et les Partenaires)
- sur les budgets correspondants
- et sur des indicateurs de suivi et de résultats. Ces derniers sont fondamentaux puisqu'ils sont utilisés au prorata de leur avancement pour débloquer les fonds correspondants pour chaque partenaire.

C'est bien l'ensemble de ces documents qui constituent le sous-programme spécifique de chaque Partenaire au final retenu dans le cadre de l'appel à Programme.

OBJECTIF DE LA MISSION

PEnd-Aura +, de par son ampleur (population touchée, nombre d'actions, budget), est un projet majeur à différents points de vue :

- au-delà des impacts immédiats de chaque action durant la vie du Programme, il a la capacité de générer de nouveaux moyens et une nouvelle organisation à même de permettre la pérennisation des actions en question, au-delà des seuls financements issus des CEE.
- en ce qui concerne AURA-EE, de la même façon, c'est l'occasion pour l'agence régionale de s'appuyer sur le Programme pour proposer de nouvelles solutions et l'organisation correspondante à même de permettre d'apporter des réponses là encore pérennes à la question de la mobilité pour les zones et les populations à la marge (ayant des besoins réels mais non assouvis en matière de mobilité)

Afin de garantir au Ministère que les actions envisagées par les partenaires puissent être mises en œuvre dans les meilleures conditions, AURA-EE a proposé de mobiliser des moyens d'accompagnement significatifs à même d'aider à :

- la bonne mise en œuvre des actions locales des partenaires
- la pérennisation des actions des partenaires
- l'élaboration des rapports semestriels
- la formulation et la pérennisation d'une action régionale structurante au-delà des financements des CEE

MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU PRESTATAIRE

MISSION DU PRESTATAIRE

La mission d'accompagnement/structuration peut ainsi être décrite comme suit :

- **une mission d'accompagnement/soutien/contrôle** "au quotidien" auprès des 7 partenaires savoyards et haut-savoyards. Cette partie de l'accompagnement vise à permettre aux partenaires d'atteindre réellement leurs objectifs, mesurés à partir des indicateurs en premier lieu, mais également en termes financiers. L'esprit de cette partie de la mission est un accompagnement à la fois technique, pratique et expert, sur le fond, en matière de mobilité. La mission consiste en un accompagnement de terrain (qui nécessitera donc de rencontrer régulièrement les acteurs) et de proximité au nom d'AURA-EE. Pour mener à bien cet accompagnement le prestataire aura accès à l'ensemble des éléments nécessaires du projet de chacun des partenaires concernés, comme s'ils étaient membres de l'équipe en charge localement des actions. Les Partenaires sont tous informés du rôle et positionnement de cet accompagnement.
- **une mission de pérennisation des actions locales**, en travaillant avec les partenaires pour trouver la structuration leur permettant, seuls ou avec d'autres, sur un périmètre géographique à définir et possiblement élargi, de s'organiser pour pérenniser l'action après la fin du financement des CEE dans 2 ans. AURA-EE assure la coordination et le prestataire assure cette partie de recherche de pérennisation/structuration "locale" des partenaires, pour AURA-EE

- AURA-EE compile toutes ces données de structuration pour les différents partenaires et travaille par ailleurs à l'échelle régionale aux conditions de structuration pour pouvoir continuer à traiter du champ de la mobilité / ruralité. Les accompagnements locaux fournis par le prestataire alimentent très directement cette réflexion.

La mission d'accompagnement est donc une intervention à différents niveaux complémentaires et exige une connaissance solide en matière de mobilité non seulement pour être légitime/crédible auprès des partenaires locaux, experts eux-mêmes en matière de mobilité, mais également pour pouvoir prendre suffisamment de recul pour construire avec eux et contribuer à une vision stratégique locale et régionale permettant de structurer la problématique aux deux échelles territoriales.

RENDU ATTENDU

La coordination interne entre AURA-EE et le prestataire se fera autant que de besoin, la plupart du temps par téléphone et mails et a minima tous les deux mois en présentiel à AURA-EE, au particulier lors des comités techniques. Des rencontres physiques sur site pourront être organisées à la demande. Le prestataire sera amené à aider les prestataires à rédiger des rapports d'accompagnement circonstanciés en particulier lors de la préparation des rapports semestriels par AURA-EE pour atteindre le niveau de qualité requis.

DUREE DE LA MISSION

La mission débutera le 1^{er} septembre 2019 pour s'achever le 30 juin 2021.

BUDGET ET PRIX DE LA PRESTATION

Le budget sera au maximum de 15 000 € TTC par semestre. Le prestataire précisera son coût journalier TTC (tout compris, salaires chargés et frais connexes de type déplacements), et le nombre de jours correspondants à la mission par semestre.

Le budget total de la prestation est forfaitaire.

DEROULEMENT DE LA CONSULTATION ET DE LA MISSION

12 juillet 2019 : date limite de réception des offres

Les offres devront être envoyées par mail d'ici le 11 juillet 2019, à

Sandrine Benard
sandrine.benard@auvergnerhonealpes-ee.fr

Celles-ci devront contenir :

- Une note technique succincte présentant le candidat, ses références, la méthodologie proposée et les moyens mobilisés
- Un budget détaillé

12 juillet 2019 : Choix du prestataire

1^{er} septembre 2019 : Démarrage de la mission

30 juin 2021 : Fin de la mission

CRITERES DE CHOIX

Le prestataire sera retenu sur la base des critères suivants :

- Critères techniques (50 %)
 - Compétences en matière de mobilité, de la structure et de la personne
 - Connaissance des collectivités
 - Compréhension de la mission
- Critère financier (50 %)
 - Offre économiquement la plus avantageuse